

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 7 AVRIL 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 19

L'an deux mille quinze, le mardi 7 avril, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Claudius BROCHARD, Valérie DUROY, Maud VINCHON-FAUCHER, Michel BERTHO, Valéry PORTAIS, Carine MEZIERE, Sébastien DESTAIS, Agnès PLANCHARD.

Absents excusés : Laurent AILLERIE (pouvoir Sébastien DESTAIS), Damien GUERET (pouvoir Nadège CHESNEAU)

Secrétaire de séance : Valérie DUROY

Date de convocation : le 2 avril 2015

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Finances : budgets prévisionnels 2015 et subventions
2. Taux d'imposition
3. Personnel communal : recrutement poste administratif / postes saisonniers, rémunérations des saisonniers
4. Enfance jeunesse : répartition coût Courbeveille/Ahuillé, tarifs activités
5. Travaux supplémentaires Station d'épuration
6. Achat parcelles : B154 terrain Station d'épuration
7. Convention assistance technique SPANC : avenant
8. Cession portion chemin communal
9. Groupement de commande Adap' : avenant
10. Lotissement
11. Questions diverses

1-Finances : taux d'imposition 2015

N°18/2015 - OBJET : Vote des taux d'imposition 2015

Le maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2015 : augmentation de 0.9% par l'Etat.

Le Conseil fixe les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-MAINTIENT les taux d'imposition pour 2015 sans augmentation :

Désignation des taxes	Taux 2014	Taux 2015	Bases notifiées	Produit attendu correspondant
Taxes d'habitation	19.37%	19.37%	1 309 000	253 553 €
Taxe foncière bâti	22.68%	22.68%	816 600	185 205 €
Taxe foncière non bâti	37.86%	37.86%	195 800	74 130 €
			CUMUL	512 888 €

2-Finances : budgets prévisionnels 2015 et subventions

Subventions 2015 : accord à l'unanimité

Nom	2014	2015
GIC	200 €	200 €
Comité de jumelage	1 000 €	2 000 €
Comité d'animation	2 600 €	1 600 €
Génération Mouvement	110 €	205 €
Alerte rando pédestre	110 €	200 €
Alerte gym adultes	110 €	110 €
Alerte Badminton	110 €	110 €
Randonneurs cyclistes	110 €	110 €
Futsal Ahuillé	- €	50 €
Alerte tennis	1 100 €	1 100 €
Alerte foot	5 318,80 €	4 732,00 €
F Rurales musique	3 000 €	3 000 €
Amicale parents élèves Ecole St Sens	300 €	200 €
Amicale parents élèves Ecole St. Marie		200 €
ADMR location de bureau	2 184 €	546 €
ASSOCIATIONS COMMUNE	16 252,80 €	14 363,00 €
FREDON-FDGDON	239,95 €	242,93 €
BENIN		75,00 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	239,95 €	317,93 €
SPA 53	564,30 €	570,30 €
Prévention routière	170,00 €	100,00 €
AMF	560,99 €	560,99 €
CAUE	182,94 €	182,94 €
CDRP	25,00 €	30,00 €
COTISATIONS D'ADHESION	1 503,23 €	1 444,23 €

N°19/2015 - OBJET : Amortissement des logiciels, licence et anti-virus au BP 2015

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement d'achats des années antérieures : logiciel Concerto gestion périscolaire, d'une licence oracle pour la gestion des factures d'eau et d'un anti-virus. La somme retenue est de 4560.80 €.

Il est proposé de l'amortir sur deux ans soit **2280.40 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-RETIENT la durée d'amortissement proposée ci-dessus.

-INDIQUE que la somme de 2280.40 € sera inscrite à l'article 6811 chp 042 en dépense de fonctionnement et à l'article 28051 chp 040 en recette d'investissement du budget commune 2015.

N°20/2015 - OBJET : Vote du budget 2015 de la commune

Madame le maire présente le budget 2015 de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget de la commune à l'unanimité, tel qu'il a été présenté pour 2015,

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune	1 490 601.27	1 490 601.27	641 888.66	641 888.66

N°21/2015 - OBJET : Vote du budget 2015 pour l'eau et l'assainissement

Madame le maire présente le budget 2015 pour l'eau et l'assainissement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget pour l'eau et l'assainissement à l'unanimité, tel qu'il a été présenté pour 2015,

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget eau/assainissement	321 273.03	321 273.03	944 209.23	944 209.23

N°22/2015 - OBJET : Vote du budget 2015 annexe panneaux photovoltaïques

Madame le Maire présente le budget pour 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget annexe panneaux photovoltaïques à l'unanimité, tel qu'il a été présenté pour 2015 :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget panneaux	3 473.51	5 247.11	764.70	20 716.08

N°23/2015 - OBJET : Affectation des résultats - Exercice 2014

Budget communal :

Résultat de l'exercice 2014	Fonctionnement	Excédent	416 930,58 €
	Investissement	Déficit	- 64 719,03 €
	Résultat global	Excédent	352 211,55 €

Affectations :

Section investissement	Déficit reporté (001)	-64 719,03 €
	Financement du déficit et des RAR (1068)	86 877,31€
	Réserves (1068)	225 000,00€
Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	105 053,27€

Budget eau/assainissement :

Résultat de l'exercice 2014	Fonctionnement	Excédent	74 672,54€
	Investissement	Déficit	-51 672,96€
	Résultat global	Excédent	22 999,58€

Affectations :

Section investissement	Excédent reporté (001)	-51 672,96€
Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	74 672,54 €

Budget panneaux photovoltaïques :

Résultat de l'exercice 2014	Fonctionnement	Excédent	1 982,41€
	Investissement	Excédent	18 364,57€
	Résultat global	Excédent	20 346,98€

Affectations :

Section investissement	Excédent reporté (001)	18 364,57€
Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	1 982,41€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DONNE son accord pour ses affectations des résultats.

3-Personnel communal : recrutement poste administratif / postes saisonniers, rémunérations des saisonniers

N°24/2015 - OBJET : Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34 et l'article 3 paragraphe 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que compte tenu de la mise en disponibilité d'un agent en mairie, il est nécessaire pour les besoins du service de renouveler le poste non permanent de 25/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-CREE 1 poste non permanent de 25/35^{ème} à l'accueil de la mairie du **12 avril 2015 au 12 octobre 2015** sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe sous réserve de l'absence de l'agent en disponibilité.

-INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2015, chapitre 64.

-AUTORISE le maire à signer ce contrat.

N°25/2015 - OBJET : Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités : vacances d'avril et juillet 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34, article 3 paragraphe 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre de l'ouverture de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires d'avril et les vacances d'été, et compte tenu du nombre d'enfants, il est nécessaire de recruter des animateurs saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-CREE 3 postes saisonniers au service d'accueil de loisirs du 13 au 24 avril 2015

-CREE 10 postes saisonniers pour l'accueil loisirs et l'animation jeunesse du 6 juillet au 31 juillet 2015

-DIT que les animateurs seront rémunérés conformément à la délibération n° 26/2015 du 7 avril 2015 selon un salaire brut journalier.

- INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2015, chapitre 64.
- AUTORISE** le maire à signer ces contrats.

N°26/2015 - OBJET : Rémunérations des animateurs saisonniers pour l'année 2015 au service Enfance-Jeunesse

La rémunération des animateurs saisonniers est fixée selon un barème forfaitaire sur la base d'une journée de travail de 9h30.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-**DE REMUNERER** les animateurs suivant ces tarifs bruts journaliers (congrés payés inclus) :

Fonction	Salaire brut journalier 2015	Forfait nuitée
Animateur titulaire du BAFA	65€	5.50€
Animateur en cours de formation (stagiaire BAFA ou équivalent)	59€	5.50€
Animateur de +18 ans sans formation BAFA ou équivalent	50€	5.50€

-**Un temps rémunéré de préparation des activités est fixé à :**

- $\frac{1}{2}$ journée pour les petites vacances
- 2 jours pour les vacances d'été

4- Enfance jeunesse : répartition coût Courbeveille/Ahuillé, tarifs activités

N°27/2015 - OBJET : Répartition frais transport suite à l'activité patinoire du 12 février 2015

Le transport en car pour l'activité patinoire a eu lieu le 12 février 2015 en direction du Mans. Il a regroupé 87 enfants dont 14 de Courbeveille et 73 d'Ahuillé.

Il est proposé la prise en charge du coût total par la commune d'Ahuillé soit 770 € TTC pour deux cars.

Puis la commune d'Ahuillé facturera la somme de **128 €** à Courbeveille correspondant au prorata du nombre de participants : 14 enfants et 2 animateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-**ADOpte** la proposition formulée ci-dessus.

-**CHARGE** Madame le maire d'émettre le titre d'un montant de **128 €** auprès de la commune de Courbeveille

N°28/2015 - OBJET : Vacances Enfance-jeunesse 2015

Depuis février 2015, la municipalité propose des activités aux enfants et aux jeunes de la commune de 3 ans à 18 ans. Des activités sont proposées selon 4 tranches d'âges : 3 à 6 ans, 7 à 9 ans, 10 à 13 ans et enfin 14 à 18 ans.

Horaires : de 9h à 17h ou soirée de 18h à 22h

Garderie de 7h à 9h et 17h à 19h

Restauration le midi proposée à tous

Les soirées 18h-22h pourront être proposées aux jeunes de 10-13 ans et de 14-18 ans

Encadrement assuré par les animateurs permanents et des saisonniers

Le Conseil municipal propose l'application des tarifs habituels des activités et de l'accueil, à savoir :

- 9,50 € la journée
- 5,50 € la $\frac{1}{2}$ journée
- Si sortie, coût de l'entrée ou de l'activité en sus
- 0.62 € la demi-heure pour la garderie 7h-9h et 17h-19h

Les tarifs sont dégressifs selon le quotient familial.

Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € pour une journée et 1.50 € pour une demi-journée si l'enfant est domicilié hors de la commune.

5-Travaux supplémentaires Station d'épuration

N°29/2015 - OBJET : Avenant portant sur les aménagements paysagers autour de la station d'épuration

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2013 attribuant le marché des travaux de la station d'épuration à l'entreprise BIE pour un montant de 972 600 € HT.

Celle-ci présente un avenant dont l'objet concerne l'ajout de travaux d'aménagements paysagers, de voirie interne, le portail, la clôture et les déblais, les réseaux et l'extension fourreaux PTT, pour un montant de 7191.01 € HT soit 8629.21 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**ACCEPTE** l'avenant présenté ci-dessus, visant d'ajouter des travaux d'aménagements paysagers, de voirie interne, le portail, la clôture et les déblais, les réseaux et l'extension fourreaux PTT, pour un montant de 7191.01 € HT soit 8629.21 € TTC.

-**AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

6-Achat parcelle : B154 terrain Station d'épuration

N°30/2015 - OBJET : Achat de la parcelle B 154 par la commune d'Ahuillé pour établir la conduite d'eaux usées entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration

Madame le Maire présente le nouveau tracé de la conduite eaux usées sur la parcelle B 154 permettant de décaler le regard R6 de la route communale pour des questions de sécurité (regard hors sol).

Suite à un échange avec le propriétaire de la parcelle, elle propose l'achat de la parcelle B 154 d'une superficie de 266 m² appartenant en indivision aux consorts Gahery. Les conditions suivantes sont proposées 0.40€ du m² soit **106.40 €** pour les propriétaires.

L'exploitant, Monsieur Bellanger Nicolas, abandonnant son droit de préemption, une indemnité pourra lui être versée aux conditions suivantes : 0.30€ du m² soit **79.80 €**.

Le cabinet Zuber, géomètre, pourrait réaliser cette vente par acte administratif pour un montant de **456 € TTC**, comprenant l'établissement de l'acte ainsi que les frais de publication foncière, l'ensemble à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**DONNE** son accord pour l'achat de la parcelle B154 de 266m² aux conditions suivantes : 0.40€ par m² soit **106.40€** à verser aux propriétaires et 0.30 € par m² soit **79.80 €** à verser à l'exploitant.

-**INDIQUE** que cette vente sera faite par acte administratif rédigé par le cabinet Zuber, géomètre à Laval, pour un montant de **456 € TTC**

-**PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de la commune

-**AUTORISE** le maire à signer l'acte d'achat

7-Convention assistance technique SPANC : avenant

N°31/2015 - OBJET : Avenant n°2 à la convention relative aux prestations de contrôles réalisées par les services SPANC de la ville de Laval pour la commune d'Ahuillé

Madame le Maire rappelle que la ville de Laval réalise le contrôle des assainissements non collectifs de la commune d'Ahuillé, conformément à une convention dont l'échéance est arrivée à son terme.

Aussi, la ville de Laval propose de renouveler ce partenariat jusqu'au 31/12/2016 au travers d'un avenant à la convention fixant les conditions générales et financières pour lesquelles la commune pourra demander le concours du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la ville de Laval : *contrôle de conception et d'implantation, contrôle de bonne exécution, contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes, diagnostic des installations existantes et lors d'une vente.*

Un bilan annuel des actions menées sera édité et transmis à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**ACCEPTE** de renouveler ce partenariat

-**AUTORISE** le maire à signer l'avenant à cette convention.

8-Cession portion chemin communal

N°32/2015 - OBJET : Cession à l'euro symbolique de la portion de chemin communal bordé par les parcelles A 938, A 81 et A 84 jusqu'au coin Nord-Est de la parcelle A 849

Dans le cadre de la constitution du captage Bon Enfant en 2005, il était prévu, en principe avant le 30/01/2006, la cession auprès des consorts Huet de la portion du chemin communal bordé par les parcelles A938, A81 et A84 jusqu'au coin Nord-Est de la parcelle A849.

A ce jour, la cession n'a pas été réalisée. Aussi, les consorts Huet demandent la cession à l'euro symbolique conformément à l'acte.

Le cabinet Zuber, géomètre, pourrait réaliser cette cession par acte administratif, comprenant l'établissement de l'acte, le document d'arpentage ainsi que les frais de publication foncière.

Les honoraires frais et droits liés à cette cession seront supportés par les consorts Huet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**DONNE** son accord pour la cession à l'euro symbolique de la portion de chemin communal bordé par les parcelles A 938, A 81 et A 84 jusqu'au coin Nord-Est de la parcelle A 849 avec les consorts Huet.

-**DIT** que les coûts de la cession seront supportés par les consorts Huet.

-**CHARGE** le cabinet Zuber, géomètre à Laval, d'établir le document d'arpentage.

9-Groupement de commande Adap' : avenant 1

Dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic pour la rédaction de l'agenda d'accessibilité, le prestataire retenu pour le groupement de commande des 10 communes est Qualiconsult Sécurité d'Angers. Le montant du marché à prix unitaire s'élève à 25 416 € HT pour les 10 communes et est estimé à 3042 € HT pour la commune d'Ahuillé.

Compte tenu du montant du marché prévu initialement (>90000 €), l'ajout des frais de publicité du marché est à considérer soit 530 € pour les 10 communes et doit faire l'objet d'un avenant à la convention signée initialement.

N°33/2015 - Objet : Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre certaines communes de l'Agglomération lavalloise - Diagnostic accessibilité des ERP communaux et rédaction d'un Ad'ap

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 22,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2015 qui a approuvé l'adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et la rédaction d'un ad'ap,

VU la convention de groupement de commandes entre certaines communes de l'Agglomération lavalloise - Diagnostic accessibilité des ERP communaux et rédaction d'un Ad'ap

CONSIDÉRANT que des frais de publicité ont été engagés par le coordonnateur du groupement pour le lancement du marché découlant de la convention de groupement, au vu de l'estimation de celui-ci supérieure à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour ne pas pénaliser le coordonnateur, de partager la facture des frais de publicité de l'avis d'appel d'offres, à part égale, entre tous les membres du groupement,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : La Commune d'Ahuillé accepte l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer des marchés concernant la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP communaux et la rédaction d'un Agenda accessibilité programmée (Ad'ap) communal.

Une participation aux frais de publicité est approuvée. Le coordonnateur paiera la facture d'avis d'appel public à la concurrence et refacturera à chaque membre du groupement 1/10^e du montant de cette facture.

Article 2 : Le Maire de la Commune d'Ahuillé est autorisé à signer tout document à cet effet.

10-Lotissement

N°34/2015 - Objet : Choix du portage du prochain lotissement à Ahuillé

Madame le Maire rappelle les possibilités d'implantation d'un nouveau lotissement par rapport au développement urbain du centre-bourg et considérant les zones constructibles inscrites au PLU : route de Courbeveille, route de Montjean ou route de Montigné.

Elle indique également les différentes rencontres avec des aménageurs lotisseurs, les expériences des communes voisines et les précédentes réalisations de la commune.

Elle évoque également les projets de lotissement privés en cours, représentant une vingtaine de parcelles. Après discussion, elle invite les conseillers à se prononcer par un vote à bulletin secret : la commune doit-elle porter le prochain lotissement ? 8 voix pour, 9 contre et 2 blancs.

Le prochain lotissement sera porté par un aménageur lotisseur à la majorité des voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix

-DIT que le prochain lotissement sera porté par un aménageur lotisseur.

11-Questions diverses

-Ecole S Sens : Présentation des effectifs

Rentrée 2014 : 6 classes /140 enfants → 19 départs CM2

Rentrée 2015 : 5 classes /125 enfants.

L'inspecteur a annoncé la fermeture probable d'une classe à la rentrée 2015 compte tenu de la moyenne d'élèves par classe et de la moyenne des écoles à 5 ou 6 classes.

-Annonce du départ Marie-Claire GUENANFF à la retraite

-Comité de pilotage des TAP : inviter l'inspecteur M. Le Gac

-Grève le 9 avril 2015 : mise en place du service minimum car +25% des enseignants en grève.

Des agents en grève également. Mobilisation des élus pour encadrer les enfants

-Armistice du 8 mai : Ahuillé organisateur, invitation des 8 communes de la Paroisse

10h15 Rassemblement à la mairie, 10h30 Messe, 11h30 Célébration au monument aux morts.

12h00 Vin d'honneur dans la salle des Lavandières

A cette occasion, est proposé que les enfants chantent la Marseillaise → préparation lors des TAP. Information sera faite aux familles.

-Emplacement taxi : sera proposé le parking des cyclos en lieu et place du parking du cimetière. Accord à l'unanimité.

-Retour petits déjeuners artisans/commerçants : 19 participants le samedi et 4 le lundi. Le compte rendu est transmis aux conseillers

-Logements disponibles à compter de mai : 1 T3 Rue de concise (66 m², 2 chambres) ; 1 T4 Rue des troènes (80m² 3 chambres)

-A l'étude remplacement d'un réseau en amont de la station : 19 K€ TTC

-Etude en cours par Laval agglomération de la mutualisation eau/assainissement (3ème volet de la Loi NOTRE) : Mars/avril : Etat des lieux / Juin 2015 : Restitution état des lieux / 2^{ème} sem 2015 : analyse prospective / Octobre 2015 : Restitution de l'étude - 3 scénari (Laval agglo, syndicat mixte, statu quo) / 2017 : transfert des compétences.

-Retour de la réunion des responsables de service réalisée le 17/03/2015 suite aux entretiens professionnels : synthèse des demandes des agents : besoins de formation sécurité et autres, organisation des services et des postes, achat de matériels, volet sécurité. Projet d'une démarche avec le SPAT pour la mise en place du document unique d'évaluation

-Été 2015 : animation culturelle gratuite tout public par « les Lucho Kopo » le 3 juillet 2015

-Journée du Patrimoine le 20 septembre 2015 : Le château de La Roche sera ouvert à la visite (accord du propriétaire). La commission culture est chargée d'organiser une animation autour du château. Une randonnée pourra être également organisée

- 19 avril 2015 : passage des motards ont du cœur à 15h50 à Ahuillé.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°18/2015/010 - Vote des taux d'imposition 2015

Délibération n°19/2015/010 - Amortissement des logiciels, licence et anti-virus au BP 2015

Délibération n°20/2015/011 - Vote du budget 2015 de la commune

Délibération n°21/2015/011 - Vote du budget 2015 pour l'eau et l'assainissement

Délibération n°22/2015/011 - Vote du budget 2015 annexe panneaux photovoltaïques

Délibération n°23/2015/011 - Affectation des résultats - Exercice 2014

Délibération n°24/2015/011 - Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Délibération n°25/2015/011 - Recrutements par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités : vacances d'avril et juillet 2015

Délibération n°26/2015/012 - Rémunérations des animateurs saisonniers pour l'année 2015 au service Enfance-Jeunesse

Délibération n°27/2015/012 - Répartition frais transport suite à l'activité patinoire du 12 février 2015

Délibération n°28/2015/012 - Vacances Enfance-jeunesse 2015

Délibération n°29/2015/012 - Avenant portant sur les aménagements paysagers autour de la station d'épuration

Délibération n°30/2015/012 - Achat de la parcelle B 154 par la commune d'Ahuillé pour établir la conduite d'eaux usées entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration

Délibération n°31/2015/012 - Avenant n°2 à la convention relative aux prestations de contrôles réalisées par les services SPANC de la ville de Laval pour la commune d'Ahuillé

Délibération n°32/2015/013 - Cession à l'euro symbolique de la portion de chemin communal bordé par les parcelles A 938, A 81 et A 84 jusqu'au coin Nord-Est de la parcelle A 849

Délibération n°33/2015/013 - Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre certaines communes de l'Agglomération lavalloise - Diagnostic accessibilité des ERP communaux et rédaction d'un Ad'ap

Délibération n°34/2015/013 - Choix du portage du prochain lotissement à Ahuillé

Séance du 7 avril 2015
Délibérations prises de
n°18 à 34 /2015

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Excusé-pouvoir
Valéry	PORTAIS	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	Excusé-pouvoir